

COMMUNE  
de  
LES PORTES-EN-RE  
(CHARENTE-MARITIME)  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 mars 2021**

\*\*\*\*\*

**L'an Deux Mille vingt et un le 25 mars à 18 heures 00,**

le Conseil Municipal de la Commune des **PORTES-EN-RE**

dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Salle des Fêtes de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Alain POCHON**, Maire.

**Nombre de Conseillers en exercice :... 15**

**Nombre de Présents :..... 15**

**Nombre de Votants :..... 15**

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2021

**PRESENTS** : Mrs. Alain **POCHON**, Patrick **BOURAINÉ**, Mrs. Jean-Luc **CHENE**, Mme Pascale **LAGARDE**, Philippe **MARRONNIER**, M. Michel **OGER**, Mme Elisabeth **REGRENY**, Mrs. Serge **MASSÉ**, Hervé **ROCHETEAU**, Mmes Marion **PEAN-DORRANI**, Mme Isabelle **GAUQUELIN-CAMPION** Laura **LANCHON-SEEGER**, M. Xavier **de BOISSARD**, Marie-Françoise **PENAUD**, M. Jean-Marc **RAYTON**.

**ABSENTS / EXCUSES** : néant.

**Secrétaire de séance** : Mme Elisabeth **REGRENY**.

\*\*\*\*\*

Le compte rendu du Conseil Municipal du 25 février 2021, est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**Informations**

Sans objet.

\*\*\*\*\*

**Affaires générales**

**I – Comptes rendus des commissions communales**

**A) Commission Communale « Défense des côtes, maritime et mouillages » du 4 mars 2021**

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Hervé **ROCHETEAU** qui présente les points exposés lors de la commission « Défense des côtes, maritime et mouillages ».

**B) Commission Communale « Communication » du 1er mars 2021**

Monsieur le Maire rappelle que la société NIOU est l'attributaire du marché passé pour les prestations de création de logo et de charte graphique et pour la création, maintenance, hébergement et mise en ligne du site internet de la Commune.

Il demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le choix du logo proposé.

Par 11 voix POUR les membres du Conseil Municipal optent pour le choix n°1.

\*\*\*\*\*

**II – Délégations au Maire données par le Conseil Municipal - Bilan**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport du Maire des décisions prises en vertu de la délégation qui lui a été accordée par délibération en date du 10/07/2020.

\*\*\*\*\*

**III – Désignation d'un correspondant défense**

Après en avoir pris délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Hervé **ROCHETEAU** comme correspondant défense.

\*\*\*\*\*

#### IV – ORANGE – Convention de travaux de dissimulation des réseaux de communications électroniques

Après avoir pris connaissance du projet de convention proposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la réalisation des travaux d'effacement de réseaux coordonnés à réaliser route du Champs Cloppé ;
- Approuve le projet de convention présenté par ORANGE pour l'effacement du réseau de télécommunications électroniques s'y rapportant ;
- Autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférent.

\*\*\*\*\*

#### Finances

#### Budget ECOTAXE

#### V – Approbation du Compte Administratif 2020

Après avoir entendu en séance le rapport de M. Philippe MARRONNIER président de séance,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser,

**APPROUVE** le compte administratif du budget annexe de l'écotaxe pour l'exercice 2020.

\*\*\*\*\*

#### VI – Approbation du Compte de Gestion 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour le budget annexe de l'écotaxe, l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

\*\*\*\*\*

#### VII – Affectation du résultat 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide d'affecter au budget annexe de l'écotaxe pour 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement <b>Compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »</b>	<b>0.00 €</b>
Surplus affecté en recettes de fonctionnement Ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté »	<b>114 566.68 €</b>

\*\*\*\*\*

#### VIII – Vote du Budget Primitif 2021

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

**ADOPTE** à l'unanimité le budget primitif 2021 du budget annexe de l'écotaxe, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

\*\*\*\*\*

## Budget Global de la Commune

### IX – Approbation du Compte Administratif 2020

Après avoir entendu en séance le rapport de M. Philippe MARRONNIER président de séance,  
Monsieur le Maire ayant quitté la séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser,  
**APPROUVE** le compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2020.

\*\*\*\*\*

### X – Approbation du Compte de Gestion 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

\*\*\*\*\*

### XI – Affectation du résultat 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide d'affecter au budget pour 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement <b>Compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »</b>	<b>820 000.00 €</b>
Surplus affecté en recettes de fonctionnement Ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté »	<b>187 875.82 €</b>

\*\*\*\*\*

### XII – Vote du Budget Primitif 2021

Le conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,  
Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,

**ADOPTE** à l'unanimité le budget primitif 2021 du budget principal, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

**Monsieur Michel OGER** demande la remise des tableaux de bord régulièrement.  
**Monsieur le Maire** et **Monsieur Philippe MARRONNIER** prennent acte de cette demande.

\*\*\*\*\*

### XIII– Fourniture et pose de volets roulants à l'école – Demande de subvention au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)

Après avoir écouté son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **S'engage** à réaliser ces travaux, tels que présentés ;
- **Approuve** le plan de financement proposé ci-dessus ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer une demande d'aide financière au titre de la DSIL ;
- **dit** que les crédits nécessaires seront portés au budget global de la Commune ;
- **donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toute décision afférent à ce qui précède et signer tout document s'y rapportant.

**XIV – Adhésion au service remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime – Mise en place d'une convention-cadre**

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**Approuve** la nécessité d'adhérer au service de remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime ;

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime. ;

**Dit** que la présente convention est conclue au titre de l'année en cours et renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 5 ans ;

**Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget ;

**Charge** Monsieur le Maire de prendre toutes dispositions pour le suivi administratif et financier de la présente délibération.

\*\*\*\*\*

**XV – Services Techniques – Postes saisonniers**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Décide** de recruter un agent contractuel saisonnier à temps complet du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 30 septembre 2021 inclus affecté au service technique communal remplissant les fonctions d'agent technique ;

**Dit** que cet agent sera rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique territorial ;

**Décide** de verser l'indemnité compensatrice de congés payés égale à 10% du salaire brut à la personne recrutée pour occuper l'emploi ci-dessus ;

**Demande** à Monsieur le Maire d'établir et de signer le contrat afférent à cet emploi, dans le cadre de la définition des tâches établies ;

**Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour l'exécution du suivi de cette décision.

\*\*\*\*\*

*Questions diverses*

Sans objet.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 18h55.

Fait en Mairie de LES PORTES-EN-RE,  
Le 30 mars 2021  
LE MAIRE,  
**Alain POCHON.**